

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 007-200039808-20251028-2025_10_009-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 octobre 2025

Convocation du 21 octobre 2025

N° 2025_10_009

Objet : Infrastructures –Convention pour l'occupation du domaine public du SEBA

Le 28 octobre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Maurice-d'Ardèche, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Patrick MEYCELLE, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Richard ALZAS à Anne-Marie POUZACHE, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL à Luc PICHON, Louise LACOSTE à Sylvie CHEYREZY, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Simone MESSAoudi à Guy CLEMENT, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL, Maryse RABIER à Claude BENAHMED, René UGHETTO à Monique MULARONI, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 10 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Antoine ALBERTI, Vice-Président aux infrastructures, aux bâtiments et à la mobilité, rappelle aux conseillers que le S.E.B.A a engagé le programme de restructuration du réseau d'alimentation en eau potable, quartier Comps sur la commune de Grospièrres. En parallèle à ces travaux la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche projette la réfection totale de la voirie traversant le quartier Comps.

Afin d'éviter une réfection de tranchée inutile et couteuse au S.E.B.A il est proposé de signer une convention financière dans laquelle le S.E.B.A reverse la somme prévue à la réfection de sa tranchée à la C.C.G.A. en échange de quoi la C.C.G.A coordonnera les travaux de réfection totale de la voirie dès la fin des travaux du S.E.B.A.

Le montant des dépenses est estimé à 3 514 € H.T soit 4 216,80 € T.T.C pour la part S.E.B.A.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mission de mandat avec le S.E.B.A telle que décrite ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention de mission de mandat avec le S.E.B.A dans le cadre défini ci-dessus et tout documents s'y référents.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Jean-Yvon MAUDUIT